

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 29 JUIN 2022**

Le Mercredi vingt-neuf Juin deux mil vingt-deux, le Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqué le vingt-quatre juin deux mil vingt-deux par voie électronique, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain MARTY, Maire.

Présents : Mr Alain MARTY, Mme Claire GIRY-LATERRIERE,
Mr Franck MERY, Mme Coralie JUGE, Mr Serge OULHEN, Mme Nicole GALLOIS,
Mr Jean-Marie PANAZOL, Mme Annie BEYDON, Mr Serge NAWROT,
Mme Frédérique CONSTANCEAU, Mr Sébastien DUREY, Mr Pierre CABOS

Absents Excusés : Mme Marie BELOMBO, Mme Henriette ROCHE,
Mr Frédéric DELRIEUX, Mme Sophie DAL'PAN, Mme Céline MARTY
Mme Joëlle DUVERNEUIL

Absent : Mr Michel TOMAS

Pouvoirs : Mme Marie BELOMBO (Pouvoir à Mr Alain MARTY)
Mme Henriette ROCHE (Pouvoir à Mme Coralie JUGE)
Mme Sophie DAL'PAN (Pouvoir à Mr Alain MARTY)
Mme Céline MARTY (Pouvoir à Mr Serge NAWROT)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONSTANCEAU a été élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 1^{er} juin 2022.

1-ETABLISSEMENT FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE : CONVENTION DE REALISATION

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) et le Grand Périgueux afin d'entreprendre une politique d'action foncière pour le développement économique du rond-point.

2-SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE (SDE 24)

2-A IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES-TRANSFERT DE COMPETENCE : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques au niveau de la pharmacie par le transfert de la compétence au profit du SDE 24 et la signature d'une convention avec ledit syndicat pour l'occupation du domaine public et le partenariat mis en œuvre au profit de la mobilité électrique.

2-B ECLAIRAGE PUBLIC : CODE TEMPS

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve l'extinction partielle de points lumineux sur la commune entre 22h30 et 6h00 du matin.

3-PERSONNEL COMMUNAL :

3-A MISE A JOUR D'UN EMPLOI : AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la fermeture du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion.

3-B MISE A JOUR DE L'EMPLOI D'AGENT VACATAIRE

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide de modifier le temps de travail de l'agent vacataire qui réalise la distribution du journal municipal, 'La vie de Château' ou de tout autre publication municipale sur la commune et de modifier son contrat de travail en lien avec cette mission spécifique.

4-DEMANDE DE CHANGEMENT D'ASSIETTE D'UN CHEMIN RURAL SITUE AUX VINCENTS OUEST

Suite à la visite de la commission voirie qui s'est rendue sur place, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement au changement d'assiette du chemin rural mentionné ci-dessus, sous réserve que les travaux de réalisation de la nouvelle voie soient validés par la municipalité. Il indique, également, que tous les frais inhérents à cette modification seront intégralement à la charge des demandeurs.

5-ACQUISITION D'UN TERRAIN A MESPLIER

Dans le cadre d'une régularisation afin d'intégrer une parcelle de terrain dans le domaine public, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée C 1540 située à Mesplier.

6-TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE JENNY SACERDOTE

A la majorité, le Conseil municipal, décide de fixer le tarif suivant pour la salle Jenny Sacerdote soit 50 € pour la location avec le jardin, 300 € de caution, uniquement lorsque les autres salles ne sont pas disponibles, exclusivement pour les gens de la commune avec un maximum d'accueil de 25 personnes.

7-DON FNACA

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve l'encaissement du don de la FNACA d'un montant de 150 € au profit du restaurant scolaire en remerciement de la mise à leur disposition des salles communales pour leurs manifestations.

-POINTS INFORMATIFS

***DELEGUE SUPPLEANT SDE 24** : la délibération est retirée

***REGIME INDEMNITAIRE** : le projet de la modification du régime indemnitaire est présenté au Conseil municipal ; celui-ci devra être soumis à l'avis du Comité technique

***PROJET ATELIER 'BEBES LECTEURS'** : Suite à un important travail fourni par la bibliothèque municipale de Château l'Evêque dans le cadre de l'atelier 'Bébés Lecteurs', la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) offre un spectacle à la salle de la Boétie le vendredi 7 octobre à partir de 10h intitulé 'Ma maison fait clic clac' d'une durée de 30 minutes. Trente-cinq enfants peuvent être accueillis ainsi que trente adultes. Le coût de ce spectacle est de 1100 €, entièrement pris en charge par la Bibliothèque Départementale de Prêt.

***EXTERIORISATION DES CONSULTATIONS MEDICALES : CONSULTATIONS MEDICALES A DISTANCE (CMAD)**

Des médecins proposent un projet de consultations vis-à-vis de spécialistes en visio conférence une fois par semaine ; il est proposé de mettre à leur disposition la salle Jenny Sacerdote.

***QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2021** : le document a été transmis par mail à chaque conseiller municipal

***COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS) : ROLE ET PROJETS**

Présentation au Conseil municipal

***DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il a reçu Mme Bellalba, chargé des acquisitions foncières au Grand Périgueux : une zone économique d'environ 28 hectares, se situant sur la gauche en partant du Garage Levallant en direction de Périgueux avec un prolongement sur la commune de Chancelade pourrait voir le jour.

***SNCF : HORAIRES 2023** : Deux arrêts supplémentaires en 2023 pour la gare de Château l'Evêque soit : 8h22 le matin en direction de Périgueux et le retour à Château l'Evêque arrêt à 18h22.

***FORMATION PREMIERS SECOURS** : le 8 octobre 2022 aura lieu la formation aux premiers secours pour le personnel communal ; il reste cinq à six places qui sont réservées aux élus.

-QUESTIONS DIVERSES

Le 4 septembre 2022 à 10h00 : Inauguration des travaux d'Aménagement du bourg, de la Halle Commerciale, de l'Espace France Services.

La dixième classe sera livrée dans les temps : félicitations à l'adjoint en charge des travaux.

Pour l'éclairage public, actuellement, 1 394 380 heures de fonctionnement annuel contre 467 100 heures avec les nouveaux codes temps.